



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

Date de mise en application

1.7.1975

1. Dénomination de la fonction

Chauffeur ambulancier/chauffeuse ambulancière

Code fonction

6.10.012

2. But de la fonction

Effectuer divers transports de patients, de membres du personnel, de matériel et produits divers au moyen de véhicules appropriés.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- le transport de malades et l'assistance durant celui-ci;
- le déplacement par véhicules ad hoc pour le personnel;
- le transport de marchandises, matériel ou échantillons divers de produits à analyser;
- le service d'entretien et de nettoyage des véhicules du service.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	D	B	E	C	E	Cl. max. 08
Points	15	4	26	11	25	Total 81